



Flux et stocks migratoires en Belgique : facteur de peuplement et de rajeunissement

Saïd Ouled El Bey, Altay Manço

© Une analyse de [l'IRFAM](#), Liège, 2017 – 2

Préambule

Cette série d'analyses propose une synthèse autour de l'interrogation *comment dépasser la peur de l'Autre en valorisant mieux ses apports ?* Nombreux sont les citoyens belges qui voient dans l'immigration une concurrence sur le marché de l'emploi et dans le secteur du logement, ainsi qu'une détérioration du système d'éducation et de sécurité sociale. Des inquiétudes apparaissent aussi à propos de la capacité d'intégration de certaines populations étrangères. D'aucuns souhaiteraient enrayer un phénomène vieux comme le monde en rendant les frontières plus hermétiques par une série de mesures drastiques. Pourtant, la réalité telle qu'observée par les recherches est nettement plus nuancée. Ces études se répètent depuis des années et montrent que les mouvements de population génèrent une plus-value économique en proposant de la main-d'œuvre, particulièrement dans les secteurs en pénurie. Les observations sont nombreuses et indiquent que l'emploi des migrants a des effets bénéfiques en termes de promotion du travail dans les pays d'accueil. Toutefois, le prix à payer semble être la division du marché de l'emploi. Les chercheurs nomment ce phénomène *ethnostratification* pour expliquer la faible concurrence entre natifs et migrants sur le marché. Cette division se reflète sur l'ensemble de la société qui finit lui aussi par se dualiser, clivant « autochtones », d'une part, et « allochtones », d'autre part qui ne finissent pas d'être ostracisés, malgré le fait qu'ils ancrent leur foyer en Belgique. Les observations que nous synthétisons montrent qu'il est possible de tirer un meilleur parti des migrations tout en dépassant les dissensions sociales. *Nous insistons sur la nécessité de s'informer, car quand nous jugeons sans connaître, nous condamnons sans preuve.* Il appartient au pays récepteur d'organiser l'accueil et l'intégration des populations concernées afin de fluidifier l'insertion des migrants à l'emploi, dans le logement et à l'école. C'est à ce prix seulement que la potentialité que représente l'immigration pour l'économie, les sociétés et la démographie de nos régions peut éclore. À défaut, nous ne ferons qu'aggraver les coûts que l'immigration non régulée et non accueillie représente.

Notre travail permet au lecteur d'accéder à une synthèse proposée en une vingtaine de brèves parties thématiques. Ces textes ont été revus par autant de spécialistes et universitaires de la Belgique francophone à qui nous avons demandé de faire l'effort d'identifier la pertinence de cette littérature internationale pour nos régions, dont le fonctionnement est forcément imbriqué dans un système au moins européen. Les acteurs des Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie nous ont, quant à eux, aidés à adapter ces textes au milieu des intervenants sociaux. Ces analyses sont issues de notre ouvrage, « *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants* », publié chez L'Harmattan (<http://urlz.fr/6jzG>). Elles ont été présentées au public le 23 mai 2017 lors d'un colloque tenu à Liège avec la participation de près de 300 personnes. La rencontre est disponible à l'écoute sur Radio 27 (<http://urlz.fr/6jzI>). C'est dans le même effort de diffusion que nous avons le plaisir vous proposer ces analyses sur notre site. Bonne découverte.

Pour citer cette analyse :

Altay Manço, Saïd Ouled El Bey, « Flux et stocks migratoires en Belgique : facteur de peuplement et de rajeunissement » dans A. Manço et coll., *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 31-40.

Flux et stocks migratoires en Belgique : facteur de peuplement et de rajeunissement¹

Saïd Ouled El Bey, Altay Manço

Des flux et des stocks

Une des manières d'apprécier l'ampleur des mouvements migratoires et de leurs effets sur les pays d'accueil est d'inventorier *les flux et les stocks*².

Depuis sa fondation, la Belgique est un pays tour à tour d'émigration et d'immigration. L'arrêt officiel des immigrations de travail en 1974, en Belgique comme dans les pays limitrophes, inverse toutefois la tendance des années précédentes et le solde migratoire passe au négatif jusqu'en 1984. Une nouvelle vague migratoire s'observe toutefois à partir de cette date sous l'effet du regroupement familial³. Celle-ci se poursuivra près de trois décennies durant. Malgré des fluctuations durant les années 90, avec plus de 90 000 immigrations étrangères enregistrées⁴ en 2005, le pays atteindra un premier pic migratoire (Perrin, 2007a). Si en 2011, autre année record, on observe 138 071 immigrations d'étrangers, une lente décroissance s'entame dès 2012 (124 717 entrées) ; elle se poursuit en 2013 (122 079) et au-delà.

L'augmentation de l'immigration dès le milieu des années 80 coïncide avec une reprise des mouvements venant du continent européen et est accentuée par la construction de l'UE. Il convient également de compter avec l'impact des demandes d'asile⁵, ainsi qu'avec les deux campagnes de régularisations de sans-papiers que le pays connaît avant 2001⁶.

Si les entrées d'étrangers ont augmenté entre 1984 et 2011, leurs départs sont, par contre, peu nombreux. Le niveau de vie et les conditions de travail dans la plupart des pays d'origine sont moins attractifs que ceux de la Belgique. Du reste, l'ancienneté de certaines migrations et l'émergence des secondes, voire des troisièmes générations, ne rendent pas les retours envisageables pour la plupart des immigrés et leurs descendants. Ces populations s'installent durablement dans le pays, en prennent la nationalité. Même s'ils préservent leur droit en Belgique, une immigration de retour est difficile à envisager, quelle que soit l'origine des migrants (Perrin, 2007a).

¹ Les auteurs tiennent à remercier Thierry Eggerickx pour sa lecture critique.

² Les flux migratoires équivalent à la somme des immigrations et des émigrations qui concernent un territoire. Le solde migratoire est ainsi la différence entre les entrées et les sorties au cours d'une année. Le stock d'étrangers sur un territoire représente, pour le démographe, le nombre de non nationaux résidant à une date donnée. La source de la plupart des données présentées dans cette partie est le Registre national de population (RN-DGSIE). Pour certaines, elles sont synthétisées dans une publication de MYRIA, Observatoire des migrations en Belgique, datant de 2015. Afin de ne pas alourdir le texte, ces références ne seront pas rappelées systématiquement.

³ Les étrangers déjà établis en Belgique y regroupent une partie de leur famille laissée au pays. Par ailleurs, des étrangers épousant des personnes établies en Belgique ont le droit d'y séjourner.

⁴ Y compris les demandeurs d'asile reconnus à qui le statut de réfugié est attribué.

⁵ À l'instar d'autres pays européens, depuis la chute des régimes communistes en Europe centrale et orientale, ainsi que l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, la Belgique observe une nette augmentation du nombre de demandeurs d'asile dont le nombre culmine en 1993 à plus de 25 000 demandes. Celles-ci proviennent essentiellement de Roumanie et de l'ex-Yougoslavie, mais également de l'Afrique centrale, dont la RDC. Si entre 1994 et 1997, le nombre des demandes se stabilise, l'année 2000 connaît une nouvelle pointe de 40 000 demandes. Ce nombre diminue par la suite pour atteindre, en 2006, un niveau équivalent à celui des années 80 : malgré une forte médiatisation de la question de l'asile, le nombre de demandes est actuellement plus faible que dans les années 90. Ce chiffre est actuellement d'environ 20 000 personnes par an. Par ailleurs, même si la proportion de reconnaissances augmente depuis 2006, la quantité de réfugiés reconnus qui résident effectivement sur le sol belge reste assez réduite (Perrin, 2007b) ; les pays d'Afrique ou du Moyen-Orient, proches des régions en crise, accueillent, proportionnellement à leur population et à leur état de développement, nettement plus de réfugiés que les pays européens (Perrin, 2007a).

⁶ S'il est impossible de calculer le nombre exact d'entrées illégales, des indicateurs existent et permettent d'esquisser des tendances (Jandl, 2004). Ainsi, les statistiques relatives aux arrestations d'étrangers en situation irrégulière fournissent une indication de l'ampleur de la présence infralégale sur le sol belge. Alors que jusqu'en 1999, le nombre de ces arrestations décroît, ce chiffre repart à la hausse de 1999 à 2003 pour diminuer à nouveau par la suite (Perrin, 2007b). À partir de 2004, la nationalité la plus appréhendée est, selon l'Office des étrangers, marocaine, même si d'autres estimations montrent que le nombre de Marocains en situation irrégulière n'augmente plus depuis 2004 (Perrin, 2007a). Le nombre des retours assistés ou forcés d'étrangers en situation irrégulière est un indicateur de l'efficacité des politiques d'éloignement et d'aide au retour, notamment en regard du nombre d'arrestations. Trois nationalités correspondent à la moitié des rapatriements en 2006 (Perrin, 2007a) : il s'agit de nationalités européennes (Polonais, Bulgares et Roumains). Il faut noter que les appréhensions d'étrangers en situation irrégulière n'aboutissent pas systématiquement à des rapatriements. Alors que 64 % d'entre eux se voient attribuer un ordre de quitter le territoire (OQT), en 2006, seulement 26 % sont rapatriés, certains autres sont incarcérés. Pour Perrin (2007a), la probabilité d'appréhension et de rapatriement varie selon les nationalités : si 80 % des Européens en situation irrégulière appréhendés sont rapatriés, 85 % des Marocains, Tunisiens, Algériens, Indiens, Iraniens, Irakiens ou Palestiniens se voient uniquement remettre un OQT. Cela reflète une série de difficultés rencontrées lors de l'éloignement.

Les nationalités les plus représentées au sein des flux vers la Belgique (hors demandeurs d'asile et réfugiés) sont les Français, les Néerlandais et les Marocains avec des proportions respectives de 13 %, 13 % et 9 %, même si les origines peuvent varier d'année en année. La part d'entrées d'autres nationalités est relativement moindre avec 6 % de Polonais et 4 à 5 % d'Allemands et autant de Turcs. Viennent ensuite les Roumains, les ressortissants des pays méditerranéens membres de l'UE, les Britanniques... Hormis le Maroc et la Turquie, la majorité des flux migratoires provient donc de l'UE (63 % en 2013, une proportion en constate progression) ou des pays riches (comme les États-Unis), même si le début du 21^e siècle connaît une augmentation de flux en provenance des pays européens extra-communautaires tels que la Serbie, la Russie, l'Albanie ou l'Ukraine. Loin derrière, l'Afrique centrale et occidentale est, après l'Europe et le Maghreb, la troisième région d'origine des immigrants et un des principaux points d'origine des demandeurs d'asile, même si l'on note un ralentissement des immigrations en provenance du continent africain, depuis 2010.

Avec un solde migratoire positif de 46 106, en 2013, la Belgique demeure avant tout un pays d'immigration où *les migrants ont contribué au dépassement de la barre des onze millions de résidents*. Néanmoins, un faisceau croissant d'émigration apparaît et reflète une mobilité globalement en hausse. En effet, le solde migratoire du royaume a diminué de 46 % depuis 2010. La majorité des émigrations concernent aussi des citoyens de l'UE⁷.

À l'exception de la période des deux grandes guerres, la Belgique voit la taille de sa population étrangère en constante augmentation. Cet accroissement s'accélère dans les années 50 et même dans les années 70, malgré l'arrêt officiel de l'immigration de travail. Néanmoins, depuis 1981, la population étrangère se stabilise et commence à baisser à partir de 1985, malgré plusieurs périodes de fluctuation, jusqu'en 2003. Le facteur principal de cette évolution difficile à cerner est l'augmentation du nombre d'acquisitions et d'attributions de la nationalité belge (Perrin, 2007a).

En effet, les étrangers ont des facilités pour accéder à la citoyenneté belge grâce au nouveau code de la nationalité datant du 28 juin 1984 (Manço et Knott, 2010). La loi qui permet l'accès à la naturalisation des immigrés et à leurs enfants⁸ est modifiée à de nombreuses reprises, tantôt pour le fluidifier tantôt pour mieux le canaliser, selon les sensibilités politiques des différentes législatures. Mais elle permet de comprendre la progression démographique de la population étrangère en Belgique. Le nombre d'étrangers non-UE y chute, ainsi, depuis les années 90. Certaines nationalités européennes sont concernées également, comme les Italiens dont la diminution numérique s'explique aussi par l'acquisition du passeport belge (Perrin, 2007a).

Le résultat est qu'en Belgique, la population étrangère, en 2015, est essentiellement (68 %) issue de l'UE²⁸ ; plus largement, plus de 75 % des étrangers résidant en Belgique sont issus du continent européen (y compris la Turquie). Loin du stéréotype habituel de l'étranger invasif que certaines enquêtes d'opinion laissent entrevoir, la grande majorité d'entre eux sont donc des citoyens de l'UE ou d'États associés bénéficiant, pour la plupart, au moins depuis 2004, du principe de la libre circulation et d'installation. *Ces étrangers constituent une des composantes essentielles de l'économie et de la société belges considérées dans leurs liens avec l'UE*. Les populations non européennes proviennent, quant à eux, principalement du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne⁹.

La diversité des populations

Compte tenu de l'ampleur des naturalisations¹⁰, les indicateurs juridiques comme la nationalité ne suffisent plus depuis longtemps à appréhender la diversité des origines de la population de la Belgique (Jacobs et Rea, 2005 ; Perrin, Dal et Poulain, 2006). La connaissance précise de la population est pourtant importante afin d'y appliquer les politiques les plus appropriées. Des chercheurs¹¹ envisagent ainsi, de longue date, des façons plus précises

⁷ Près 14 % des émigrants de Belgique partent pour la France, 10 % pour les Pays-Bas, 4 % pour l'Allemagne, 7 % pour la Roumanie, 6 % pour la Pologne et 3 % pour la Bulgarie (dont des personnes rapatriées). Les Belges (dont des personnes ayant acquis la nationalité belge) ont un solde migratoire négatif : on leur doit environ 60 000 départs en 2013.

⁸ Pour les migrants et leurs enfants, malgré le sentiment que cela peut générer chez certains d'abandonner leur identité d'origine, la naturalisation permet une meilleure assise et la projection d'une installation à long terme en Belgique. Sont notés plusieurs bénéfices sur les conditions de vie : la nationalité belge garantit la stabilité du séjour, facilite pour certains la mobilité à l'étranger, peut signifier assurance et protection. En outre, les chances d'obtenir et de préserver un emploi pourraient être plus élevées pour les personnes naturalisées. Par exemple, les emplois publics sont davantage accessibles et la création d'entreprises est facilitée. Par ailleurs, les personnes naturalisées peuvent participer plus directement à la vie politique, par le vote à tous les niveaux. La présence d'électeurs potentiels donne lieu à une écoute plus attentive de la part des partis politiques, ainsi qu'à l'émergence d'acteurs politiques et d'élus d'origine étrangère, au prix, parfois, d'une ethnicisation de la politique locale. Pour le pays d'accueil, la naturalisation peut être l'occasion d'une stabilisation de sa population et d'une meilleure participation sociale des résidents. Dans le cas où la double nationalité est possible, le pays d'origine bénéficie également d'une possibilité d'influence plus ample dans les pays de résidence de ses ressortissants (Manço et Knott, 2010).

⁹ La population ayant immigré en Belgique après 1980 (« récente immigration »), quelle que soit sa nationalité, représente une proportion de 15 % de l'ensemble des résidents (2011). Certes, cet ensemble est inégalement réparti sur le territoire : le « groupe immigré depuis 1980 » constitue plus de 40 % des habitants de Bruxelles, mais à peine 11 à 12 % en Wallonie et en Flandre (MYRIA, 2015).

¹⁰ Près de 80 % des personnes d'origine turque, marocaine ou congolaise sont aujourd'hui belges.

¹¹ Notamment : Debuisson et Poulain, 1992 ; Eggerickx et coll., 1999 ; Vertommen, Martens et Ouali, 2005 ; Perrin, Dal et Poulain, 2006.

d'évaluer la diversité des populations. Appliquons-en quelques-unes au cas de la Belgique afin d'identifier les « stocks de personnes d'origine étrangère ».

La nationalité à la naissance, n'est certainement pas non plus un indicateur idéal puisqu'il exclut du compte les enfants de la seconde génération ayant acquis la nationalité belge par leurs parents, mais c'est la seule façon, pour le démographe, de prendre en compte les Belges ayant été étrangers (Debuisson et Perrin, 2004). Si, en 2006, la part d'étrangers dans la population du pays correspond à 8,6 %, celles des personnes nées étrangères (étrangers et Belges nés étrangers) sont égales à 15,5 % (Perrin, Dal et Poulain, 2006).

Perrin (2007 a) propose, par ailleurs, le décompte des personnes nées Belges de parents nés étrangers : ils seraient plus de deux millions sur dix, soit près d'une personne sur cinq. Dans ce groupe d'origine étrangère, 23 % seulement ont leurs deux parents nés étrangers ; dans 57 % de ces couples « mixtes », c'est la mère qui est belge « de souche ».

Les travaux du Centre de l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination et de l'administration de l'Emploi (2015) ont approfondi la description de la population d'origine étrangère à travers le développement d'un *Monitoring socio-économique du marché de l'emploi belge*. Le système propose des mesures de la diversité des travailleurs (soit la majorité de la population) à des échéances régulières, notamment à travers les critères d'origine (nationalité à la naissance des parents et des grands-parents) et de genre. Sur l'ensemble de la population de 18 à 60 ans, 86,6 % sont de nationalité belge (données de 2012). Dans le groupe des personnes de nationalité belge depuis *trois générations* au moins, seulement 29,7 % des personnes ont tous leurs grands-parents nés belges. *Cela signifie que sept Belges sur dix au moins ont un des quatre grands-parents qui vient d'un autre pays !* Cet indicateur suffit à lui seul pour imaginer ce que la démographie de la Belgique serait sans immigration.

Pour la population de nationalité belge depuis *deux générations*, on constate que 35 % ont les parents qui proviennent de pays de l'UE28. Parmi les personnes de nationalité belge depuis *une génération*, ce taux diminue à 15,7 %. Si la population de nationalité belge s'est nourrie, durant des décennies, de l'arrivée de populations étrangères, la part des ressortissants des pays membres de l'UE dans cet apport diminue de génération en génération. Dans le groupe des personnes de nationalité belge depuis *une génération*, 38,1 % sont originaires de la Turquie et 36,2 % du Maghreb.

Un autre indicateur de diversité des populations est le statut de séjour (en arrivant en Belgique). Depuis 2008, l'Office des Étrangers, en collaboration avec Eurostat, rend publiques des statistiques sur les premiers titres de séjour des ressortissants des pays tiers (hors UE). Une analyse de ces données permet de connaître les raisons des migrations en lien avec les possibilités qu'attribue aux migrants chaque type de titre.

Ces derniers sont variés : ils peuvent avoir été accordés pour des raisons humanitaires, des raisons liées à des activités rémunérées, à l'éducation, à des stages, au regroupement familial, etc. Il existe aussi le statut de réfugiés et la protection subsidiaire. Ces titres sont, pour certains, renouvelables à des termes divers, donnent accès au marché de l'emploi ou non. On constate que le nombre de premiers titres de séjour octroyés à des ressortissants de pays tiers diminue continuellement à partir de 2010 pour atteindre 42 463 en 2013. Ce sont les titres accordés pour raisons humanitaires et familiales qui baissent le plus en volume (une perte de substance de 85 %). Le premier titre de séjour accordé pour cause familiale demeure toutefois la principale raison d'octroi. Le nombre de titres liés au statut de réfugiés et à la protection subsidiaire double pratiquement entre 2010 et 2013, passant de 2059 à 3918 (crise des réfugiés du Moyen-Orient). Il représentait 4 % des titres délivrés à des ressortissants de pays tiers en 2010. En 2013, cette catégorie représente plus de 9 % des documents délivrés.

Si l'immigration familiale concerne des populations déjà installées en Belgique (originaires du Maghreb, de la Turquie ou de l'Afrique centrale qui totalisent près de sept titres accordés sur dix), les titres de séjour pour réfugiés sont principalement délivrés à des Syriens et des Afghans (près de huit délivrances sur dix). Enfin, les titres pour activités rémunérées (2013) sont surtout octroyés à des ressortissants de l'Inde (40 %), du Japon (35 %) et des États-Unis (32 %)¹².

La ventilation du nombre de permis de séjour selon les classes d'âge et de sexe montre que les immigrations pour raisons familiales sont surtout le fait de femmes. Les titres sont surtout octroyés aux enfants de moins de quatre ans et aux adultes essentiellement âgés de 20 à 44 ans. En revanche, les titres de séjour octroyés pour des raisons économiques sont davantage dus aux hommes de 25 à 40 ans.

¹² L'immigration liée à l'éducation concerne en majorité les personnes en provenance du Cameroun (39 %), de Chine (35 %) et du Brésil (15 %).

Besoin de migrations ?

En partant de ces données, l'Europe et la Belgique ont-elles besoin, à l'avenir, d'immigrations pour soutenir leur démographie ? Selon T. Eggerickx, professeur à l'Université Catholique de Louvain, rencontré en mars 2016, la réponse est complexe : il est difficile de distinguer l'apport démographique des immigrés de leurs apports économiques. L'histoire de l'immigration a toujours intimement mêlé ces deux aspects. Il est clair, toutefois, que les sociétés occidentales sont des sociétés qui vieillissent. Pour le démographe, il y aura des classes d'âge de plus en plus fournies dans les 10, 20, 30 prochaines années : ce sont les groupes du grand âge ; et les aînés vivront de plus en plus longtemps. *A contrario*, les classes d'âge actif se creuseront. Ce phénomène a un impact direct sur la problématique des pensions, dont le capital disponible sera moins alimenté, tout comme sur la pénurie de travailleurs déjà existante dans les secteurs des soins et services aux personnes qui font d'ores et déjà abondamment appel à de la main-d'œuvre étrangère.

Selon le chercheur, dans de tels secteurs le travail est éprouvant et les « nationaux » ne veulent plus s'y investir. Ce même processus est mentionné dans l'histoire de l'immigration depuis au moins la fin du 19^e siècle : des niches économiques sont par la force des choses « réservées » aux migrants, et ce sont rarement les emplois les plus lucratifs. *Les mineurs d'hier seront-ils les infirmières de demain ?*

Si l'immigration est d'un certain apport ponctuel sur certains segments du marché de l'emploi européen ou belge (populations sélectionnées en termes de jeunesse, de santé¹³, de formation, etc.), un éventuel apport décisif de l'immigration pour réduire le vieillissement de la population est plus hasardeux à considérer. En effet, selon Eggerickx, des projections montrent qu'il faudrait des flux migratoires bien plus amples (comme au Canada, par exemple) que ceux notés actuellement pour inverser la tendance démographique (Feld, 2005). D'autant plus que l'on observe également une diminution de la fécondité parmi les populations immigrées dès lors qu'elles s'adaptent plus ou moins rapidement au pays d'accueil (évolution culturelle, absence de la famille d'origine, taille des logements, coût de la vie, sélectivité de l'émigration, etc.). Les dimensions intéressantes des groupes immigrés pour nos économies (la relative jeunesse de cette population, par exemple) ont tendance à disparaître avec leur intégration sociale, dès les deuxième et troisième générations (chute de la natalité, également observée dans les pays d'origine des migrants).

Pourtant, Sobotka (2010) qui analyse une vingtaine de recherches européennes note que malgré leur assimilation relative, les immigrées affichent généralement des niveaux de fécondité plus élevés que les natives. L'effet de la fécondité des immigrées sur la fécondité globale est, de ce fait, le plus souvent positif, même si elle est relativement minime. Cela implique, néanmoins, que la migration exerce un impact durable sur la croissance et la structure démographiques : les immigrants constituent, en effet une des rares catégories de population à présenter des taux de croissance en Europe. *Ainsi, la migration reste susceptible d'exercer un effet sur la taille de la population active* (Sobotka, 2010).

C'est pourquoi, suivant T. Eggerickx, il convient d'approfondir la lecture des réalités écodémographiques à des niveaux désagrégés, par région, par ville, voire par quartier. Les constats sont alors plus clairs et plaident, dans certaines localités où réside une importante population issue de l'immigration (Bruxelles), pour un effet démographique notable des migrants et de leurs descendants. *Faisant un simple jeu de projection, il est alors aisé de constater que, s'il n'y avait pas eu l'immigration à Bruxelles, la population aurait sans doute diminué dans la capitale*. Mais, c'est l'inverse qui s'est passé (boom des populations scolaires, « Mohamed » parmi les prénoms les plus donnés, etc.) : la population de cette ville doit beaucoup aux migrants. Cela est aussi le cas de nombreuses autres grandes villes en Belgique et ailleurs : les migrants occupent des espaces abandonnés et les font revivre, y créent des activités, consomment et contribuent à la richesse collective, notamment en créant ou en suscitant la création d'emplois (dans les services, l'enseignement, les commerces, etc.)¹⁴. *En fin de compte, pour le professeur de démographie, les migrations, régulées (appel de main-d'œuvre, populations sélectionnées, efforts d'insertion) ou non, ont toujours apporté leur contribution aux pays d'accueil tant démographiquement qu'économiquement : la Belgique ne serait pas la même sans les migrations*.

¹³ Il existe une vaste littérature sur l'accès des migrants aux soins de santé. Elle indique qu'en général, en combinaison avec leur relative jeunesse, les migrants représentent un apport de sujets sains dans les sociétés d'accueil. Tel n'est pas le cas des demandeurs d'asile qui ont parfois de problèmes de santé liés à la persécution subie dans leur pays d'origine ou au cours de leur fuite. Toutefois, l'installation au pays d'accueil détériore peu à peu l'état de santé des deux groupes. En cause, entre autres : incompréhensions et accès insuffisant aux systèmes de santé, barrières linguistiques, culturelles ou bureaucratiques, manque de sensibilisation à la prévention, niveau élevé de pauvreté, exposition accrue à des risques (emploi, logement, climat, stress divers, acculturation), risque de deuil lié à diverses pertes (statuts, personnes...), etc. (Bhopal, 2012).

¹⁴ Toutefois, pour Guzi et coll. (2015), la concentration d'immigrants peut également avoir des effets négatifs, notamment auprès de groupes peu qualifiés, en particulier issus de pays hors UE.

Concluons avec Blangiardo et Rimoldi (2012) qui se basant sur une large revue de la littérature scientifique, rappellent que de nombreux pays vivent un déclin d'effectifs au niveau démographique. Or, dans nombre de pays européens, les politiques sociales sont basées sur des hypothèses de stabilité ou de croissance de la population, de sorte que beaucoup d'entre elles ne sont pas prêtes à envisager les réalités démographiques de l'avenir. Ainsi, *les migrations internationales apparaissent comme une façon de contrer les disparités économiques et démographiques qui vont croissant.*

Si les auteurs rappellent que les migrants ne peuvent pas répondre à l'ensemble des problèmes économiques et des défis démographiques de nos sociétés (soutenir l'offre de travail, atténuer la tendance au vieillissement, construire le capital humain de demain...), leurs effets doivent être appréciés en tenant compte d'un différentiel géographique.

En effet, globalement, la contribution annuelle nette de la migration à la population de l'UE 28, entre 2001 et 2011, a été, en moyenne, de +/- 1,4 million de personnes (soit plus du double de la décennie précédente), mais cet apport ne se distribue pas de manière équitable dans l'ensemble du continent : l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni, la France et surtout l'Allemagne sont les pays qui en bénéficient le plus (plus de 100 000 entrants en moyenne par an par pays), alors que les pays de l'Europe de l'Est et du Sud-est voient leur population diminuer de manière importante. Quant au Benelux, entre autres, il se situe dans la moyenne européenne, bénéficiant d'un apport net de population d'environ 50 000 personnes par an. Sachant que l'essentiel de ce groupe est en âge de travail (15-64 ans), avec un bon équilibre hommes/femmes (phénomène nouveau par rapport aux décennies précédentes), *on peut donc en déduire un effet durable sur la classe active du pays d'installation.*

Les migrations influencent bien non seulement la taille, mais également la structure des populations des pays hôtes. *Il ne fait ainsi aucun doute pour les démographes que la contribution potentielle de la migration est notable et, pour un temps, elle peut ralentir, sinon renverser, le vieillissement de la population active.* Toutefois, les groupes immigrés doivent injecter dans l'économie des profils à haute valeur ajoutée afin de rendre leur contribution la plus effective possible. *Aussi, les pays d'accueil ont tout intérêt à fluidifier leur insertion économique en favorisant leurs formation et intégration professionnelles, et en luttant contre les formes de discriminations qui les affectent.*

Bibliographie

- Blangiardo G. C., et Rimoldi S. (2012), « The potential demography : a tool for evaluating differences among countries in the European Union », *Genus* v. LXVIII, n° 3, p. 63-81.
- Bhopal R. (2012), « Research agenda for tackling inequalities related to migration and ethnicity in Europe », *Journal of Public Health*, v. 34, n° 2, p. 167-173.
- Centre inter fédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (2015), *Monitoring socio-économique. Marché du travail et origine*, Bruxelles : Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.
- Debuisson M. et Poulain M. (1992), *Des étrangers, des immigrés... Combien sont-ils en Belgique ?*, Louvain-la-Neuve : Academia.
- Eggerickx T. et coll. (1999), *La population allochtone en Belgique. Monographie n° 3 du recensement du 1er mars 1991*, Bruxelles : Institut National de Statistique.
- Feld S. (2005), « Labour force trends and immigration in Europe », *International Migration Review*, v. 39, n° 3, p. 637-662.
- Guzi M., Kahanec M. et Kurekova L. M. (2015), *The effect of migration policy on immigrant-native labour market gaps*. Bonn : Institute for the Study of Labour.
- Jacobs D. et Rea A. (2005), « Construction et importation des classements ethniques. Allochtones et immigrés aux Pays-Bas et en Belgique », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, v. 21, n° 2, p. 35-59.
- Jandl M. (2004), « The Estimation of Illegal Migration in Europe », *Studi Emigrazione/Migration Studies*, v. XLI, n° 153, p. 141-155.
- Manço A. et Knott M. (2010), *Naturalisation et intégration des migrants et de leurs enfants : interactions des politiques en Belgique*, Paris : OCDE.
- MYRIA (2015), *La migration en chiffre et en droit*, Bruxelles, p. 20-42.
- Perrin N. (2007a), *Migrations internationales et populations issues de l'immigration en Belgique : Un aperçu statistique*. Université Catholique de Louvain.
- Perrin N. (2007 b), *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique*, Rapport de l'Observatoire des Migrations du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.
- Perrin N., Dal L. et Poulain M. (2006), *Appréhender statistiquement les populations d'origine étrangère en Belgique : les implications d'une typologie alternative qui dépasse la nationalité actuelle comme seul critère de définition de l'individu*, Observatoire des Migrations du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le racisme.
- Sobotka T. (2010), « Les migrants exercent-ils une influence croissante sur la fécondité en Europe ? », *Politiques sociales et familiales*, n° 100, p. 41-59.
- Vertommen S., Martens A. et Ouali N. (2006), *Topography of Belgian Labour Market. Employment : gender, age and origin*, www.kbs-frb.be/code/page.cfm?id_page=153&id=420.